

## **Passerelles, vous avez dit passerelles ?**

Intervention de Madame Luce DUPRAZ

A l'occasion du colloque « *Les passerelles... Des passe-âges* »

Organisé à Brest, le mercredi 9 mars 2005

Au Palais des Congrès Le Quartz

Les lieux passerelles entre famille et école maternelle représentent une tentative réussie pour dépasser les antagonismes entre le secteur de la petite enfance, sous tutelle du ministère des Affaires Sociales, et le secteur de l'école maternelle sous tutelle de l'Education nationale.

C'est une formule intéressante pour sortir par le haut d'antagonismes séculaires focalisés sur le débat « pour ou contre la scolarisation des enfants de 2/3 ans ».

Ce dépassement par le haut se manifeste par les rapprochements et les collaborations entre les composantes de l'Education nationale, du secteur social et du secteur de l'enfance. L'assistance à ce colloque, dans sa diversité, en témoigne.

« Passerelle » désigne donc une formule partenariale, interinstitutionnelle et multiprofessionnelle qui facilite le passage d'un jeune enfant de sa famille à l'école maternelle, en accompagnant ses parents dans cette démarche de première socialisation extrafamiliale ou communautaire. Elle vise prioritairement les enfants qui n'ont pas fréquenté de structure d'accueil collectif (crèche...).

Une passerelle peut être définie comme une construction légère, modeste, que l'on franchit ou pas, qui présente un certain jeu, une certaine flexibilité, un passage protégé.

On peut évoquer des passerelles qui, par temps de grand vent, résistent car elles sont solidement arrimées aux deux rives. Les deux rives sont l'école d'un côté et de l'autre l'enfant, la famille, le quartier.

Une passerelle symbolise, à la fois, la séparation entre deux entités distinctes et le lien entre elles.

### **I) Les conditions favorables à l'émergence des lieux passerelles**

Dans le domaine de l'accueil du jeune enfant, on revient de loin.

Jusqu'aux années 1980 nous avons une situation anarchique gouvernée par le hasard géographique, les rivalités entre les institutions et les professionnels, les absences de communication, les blancs ou les doublons dans les prises en charge.

Une logique verticale, descendante, découpait, segmentait les âges, les problèmes. L'enfant était l'objet de politiques sectorielles, source d'inégalités criantes.

Au même âge, de façon aléatoire, sans que la volonté des parents soit souvent prise en compte, des enfants pouvaient se retrouver chez une assistante maternelle, ou en halte-garderie, ou crèche, ou en école maternelle, ou en famille, encadrés par des professionnels de statut, formations, visées différents, avec des taux d'encadrement variables.

L'accueil des 2/3 ans à partir des années 1960/1970 concentrait, concentre encore, toutes les disputes. Le rapport d'Evelyne Sullerot sur les modes de garde en 1981 critiquait la scolarisation des 2/3 ans.

Voici encore deux avis très sévères sur la question :

Le premier, de Françoise Dolto interviewée par *L'Ecole maternelle française en 1984* : « L'institutrice n'est pas faite pour s'occuper d'un enfant de 2 ans alors qu'elle peut parfaitement s'occuper d'un enfant de 3 ans. A 2 ans le langage n'est pas compris de la même

façon, l'espace n'est pas le même, le corps non plus. Le système nerveux n'est pas achevé en ce qui concerne la maîtrise de la plante des pieds, du sexe, du périnée, il aurait fallu inventer une autre structure ».

Le deuxième est contenu dans le rapport de l'Inspecteur général de l'Education nationale, Monsieur Yves Ferrier, en janvier 2000 :

« Les enfants de 2 ans forment un public dont la spécificité est trop négligée et à l'égard duquel il apparaît urgent d'engager une double réflexion nationale. Sur le plan administratif, il importe de clarifier la réglementation ambiguë et mal appliquée qui régit leurs conditions d'inscription, d'accueil et de fréquentation. Sur le plan pédagogique, il convient de réfléchir à l'aménagement de leur emploi du temps et aux adaptations qu'impliquent, compte tenu de leur âge, les notions clé de l'école primaire.

Simultanément, la formation initiale et continue des maîtres devra être améliorée, et les partenariats souvent inexistantes entre l'ensemble des professionnels de la petite enfance devront être renforcés voire créés. Afin d'alimenter le débat contradictoire, voici quelques arguments qui permettent de contrebalancer les premiers. 1<sup>er</sup> point, la réflexion pédagogique et qualitative sur l'amélioration des conditions d'accueil se fait réellement dans les écoles et de plus en plus. 2<sup>ème</sup> point, la loi d'orientation de 1989 de Lionel Jospin a fait une priorité de l'accueil des 2/3 ans dans les zones fragiles, ZEP et zones rurales. Cela montre bien les enjeux de prévention de l'école maternelle dans la réussite scolaire. Certaines études prouvent que plus la pré-scolarisation à l'école est longue, meilleurs sont les résultats à l'école primaire. »

Le débat se poursuit. Le rapport du Défenseur des enfants de novembre 2003 est très critique envers la scolarisation des tout petits.

Cependant derrière ce débat qui occupe l'avant-scène, depuis la décennie 1980/1990, on assiste à une recomposition institutionnelle centrée sur l'enfant de moins de 6 ans.

Cette recomposition d'interventions séparées, décousues qui essaie de les articuler en établissant des collaborations est à l'œuvre.

Rappelons quelques étapes :

- 1) Les travaux interministériels (1982) aboutissant au rapport « L'enfant dans la vie » de Nicole Bouyala et Bernadette Roussille.
- 2) Les lois sur la décentralisation (1983) offrent un contexte facilitateur au développement des politiques territorialisées. Les coordonnateurs petite enfance municipaux ont joué, et continuent de le faire, un rôle clé dans le rapprochement entre les professionnels et les structures.
- 3) La politique de la C.N.A.F. à travers les contrats enfants (1988) entre CAF et municipalité. Elle s'applique à un territoire donné, s'étend au-delà de 6 ans (contrats éducatifs locaux), s'élargit de la commune au département.
- 4) Le protocole d'accord entre le ministère de l'Education nationale et le ministère des Affaires sociales a été publié au Bulletin officiel le 07 février 1991 et légitime toutes les pratiques de concertation, de collaboration, de décloisonnement, de formation conjointe, de coordination institutionnelle entre les institutions de la petite enfance et de l'Education nationale. Voilà un terrain préparé pour créer des dispositifs passerelles ! Il a failli être réactualisé en 2000.
- 5) Un programme de la Fondation de France (1990-1994) conclu par le livre « Le temps d'appivoiser l'école », a inscrit, dans les lieux d'accueil nouveaux pour les enfants de moins de 6 ans, les lieux passerelles entre famille et école.

Ce mouvement, toujours à l'œuvre aujourd'hui, témoigne d'une :

- 1) attention élargie qui prend dans le même mouvement l'enfant, ses parents (dans le cadre du soutien à la parentalité), son milieu.
- 2) réflexion sur les lieux intermédiaires (mi-familiaux, mi-sociaux). Les passerelles appartiennent à la même génération d'équipements publics que les lieux d'accueil parents/enfants.
- 3) volonté de retrouver une fonction éducative collective, ne pas la laisser aux seuls parents, tenter ensemble « osons éduquer » aujourd'hui, rechercher une cohérence éducative pour que les adultes retrouvent leur crédibilité.

Force est de reconnaître que nous n'en sommes encore qu'aux balbutiements.

On sort des oppositions : - socialisation familiale/socialisation collective  
 - parents/professionnels  
 - école uniforme sanctuaire et centralisée/école fondue dans son environnement, école ouverte.

Voici donc les conditions favorables à l'émergence entre 1981 et 1991. Leur développement a été lent dans la dernière décennie 1991-2000. Un élément déterminant a été l'implication des Caisses d'Allocations Familiales, dans certaines conditions, en 1995, sans lesquelles nous n'en serions pas là aujourd'hui.

La passerelle des 2 ans, à Saint-Jean de la Ruelle (Loiret), a fêté ses 10 ans en novembre 2003. Nous avons donc dépassé le stade de l'expérimentation.

## **II) Essai de classification**

Aucune structure passerelle ne ressemble à une autre. Les enseignants, les professionnels de la petite enfance, les travailleurs sociaux analysent la réalité locale de l'accueil des tout petits. Avec pragmatisme et créativité, ils inventent la formule la plus adaptée, en tenant compte de la sociologie du quartier, des institutions présentes, des structures existantes, des ressources et des résistances. La plus grande diversité caractérise les structures passerelles, reflétant celles des initiatives locales.

### **1) Les actions convergentes**

Ce sont des actions légères de collaboration entre enseignants et professionnels de la petite enfance pour préparer la première entrée à l'école maternelle. Par exemple dans quatre écoles de Belfort, entre janvier et juin, les parents et leurs petits qui vont être scolarisés en septembre sont accueillis 1 h 30 par semaine dans la classe concernée.

Ailleurs (à Cenon...) sont organisées des activités hebdomadaires en dehors de l'école, activités parents/enfants qui vont être scolarisés pour la première fois, autour du jeu, de la musique... dans le trimestre ou semestre précédant la rentrée avec implication de l'école (ponctuelle de l'enseignante ou régulière de l'A.T.S.E.M) aux côtés d'une éducatrice de jeunes enfants de la crèche en halte garderie, accueil individualisé des enfants et de leurs parents à la rentrée grâce aux concours de la puéricultrice de PMI, d'une professionnelle de structure petite enfance venues épauler l'enseignante.

**2) Les lieux passerelles** sont de petites structures à côté de l'école, souvent installées dans des appartements de fonction recyclés, qui accueillent à mi-temps ou à plein temps 12 à 15 enfants de 18 mois à 4 ans. L'équipe qui les accueille est une équipe mixte.

Une équipe mixte accueille un petit groupe d'enfants. En général, (même si ce n'est pas la règle absolue), elle est composée d'une éducatrice de jeunes enfants, d'une institutrice à mi-temps, d'une auxiliaire de puériculture ou d'une ATSEM. La gestion est municipale ou associative.

Il y a toujours un protocole d'accord entre l'Inspecteur d'académie, le Maire, le Président de la Caisse d'Allocations Familiales et le Président du Conseil général. Ce lieu passerelle a un fonctionnement calqué sur les rythmes scolaires (lundi, mardi, jeudi, vendredi) avec fermeture pendant les vacances. Il est ouvert soit le matin, soit le matin et l'après-midi.

La passerelle des 2 ans à Saint Jean de la Ruelle concerne des enfants qui n'ont pas connu de structure collective avant l'école maternelle. Le lieu passerelle a 3 objectifs :

- l'enfant entre à l'école maternelle quand il est prêt,
- les parents sont incités à participer
- la liaison avec l'école est fondamentale.

Ces enfants qui rentrent à l'école maternelle quand ils sont prêts sont pré-inscrits à l'école maternelle. Quand un enfant passe à l'école en cours d'année, un autre le remplace dans la structure. Ce dispositif est municipal et Education nationale. Il est animé par une institutrice, une éducatrice de jeunes enfants et une auxiliaire de puériculture et fonctionne comme tel le matin, donc à mi-temps.

### **3) La classe passerelle.**

La classe passerelle, à l'intérieur de l'école, est une classe à effectif réduit prise en charge conjointement par une éducatrice de jeunes enfants souvent à mi-temps, l'institutrice de la classe et l'ATSEM.

De même que pour les lieux passerelles, un protocole d'accord entre l'association ou la municipalité, la Caisse d'Allocations Familiales et l'Education nationale régit les mises à disposition de l'éducatrice et les rôles respectifs des professionnels.

Je n'ai retenu que ces deux types de lieux mais il serait facile de décliner, à partir d'eux, de nombreuses formules, car aucun lieu ne ressemble à un autre.

L'exemple le plus frappant, parce qu'il témoigne d'une politique municipale forte, est la ville de Roubaix (Nord) avec 10 classes passerelles. Il en existe également à Brive-Charensac (Haute-Loire), à la Ciotat (Bouches du Rhône). Mulhouse (Haut-Rhin) en a 3, bientôt 4.

Par exemple la classe passerelle de la Ciotat. Elle a 25 enfants. Plusieurs adultes l'animent : l'institutrice responsable de la classe des 2/3 ans, une éducatrice de jeunes enfants à mi-temps, une ATSEM et une bibliothécaire, emploi-jeune. Il s'agit donc d'une collaboration interinstitutionnelle entre la municipalité et l'Education Nationale dans le cadre d'un contrat ville et d'un contrat enfance signé avec la CAF. La classe passerelle de la Ciotat est une école de secteur. Il n'y a pas de ciblage de populations en difficulté, même si elle se situe dans une ZEP. On constate même que l'image sociale de l'école a changé et qu'il y a maintenant des demandes de parents pour cette école.

L'initiative est venue à Saint Jean La Ruelle de la coordonnatrice petite enfance, à Roubaix du docteur Maurice Titran alors élu municipal, à Lyon 7<sup>e</sup> arrondissement (en cours) d'une directrice d'école et à la Ciotat de l'Inspecteur de circonscription. Nous voyons bien que l'initiative peut se situer au niveau local du quartier ou au niveau de la commune ou du

département, peu importe. Quel que soit le niveau d'impulsion, il faut de bout en bout une chaîne de convictions pour rejoindre les différents niveaux.

Il faut se démarquer d'une idée reçue selon laquelle les formules passerelles ne seraient bonnes que pour les quartiers déshérités, les populations immigrées. Même s'ils ont été fondés d'abord dans des quartiers populaires, ces types de structures se retrouvent de la même façon ailleurs. L'association Familles Rurales, par exemple, s'est très vite emparée de ce thème.

### **III) Les buts des lieux et classes passerelles**

Premièrement, ce n'est pas la solution, mais une des solutions, une des formules possibles pour accompagner au mieux l'enfant dans sa séparation d'avec son milieu familial et son entrée dans l'institution sociale qu'est l'école. Cette école « maternelle » qui, depuis 1989, par la réforme des cycles, est de plus en plus soudée à l'institution scolaire (ce qui a amoindri sa marge de jeu) car elle est, en effet, devenue école pré-élémentaire.

Les lieux et les classes passerelles sont donc des formules possibles pour que l'adaptation de l'enfant soit progressive et accordée à son rythme de développement.

Le deuxième but de ces lieux passerelles est d'améliorer la communication entre parents et école. L'hétérogénéité sociale et culturelle de notre pays s'accroît. Les écarts entre le modèle traditionnel de famille – surtout dans les milieux populaires – et les nouvelles formes familiales sont très grands. La diversité des modèles éducatifs et les contradictions qui en découlent sont sources de nombreux malentendus entre parents et éducateurs ou enseignants. Le lieu passerelle permet d'aplanir certaines difficultés de communication en donnant l'occasion à un certain nombre de parents de mieux comprendre l'école maternelle, de mieux saisir ses enjeux, favorisant ainsi la continuité éducative.

En ce sens, on pourrait dire que le lieu passerelle est didactique à l'endroit des parents en essayant d'établir des liens de confiance et de collaboration. Ceci est un enjeu important car ces premières relations inaugurent la collaboration future entre les parents et l'école et, en quelque sorte, l'engagent. Elles donnent le ton.

L'accompagnement des parents et des enfants est d'autant plus nécessaire que les enfants n'ont pas fréquenté de crèche, de halte-garderie, de lieu d'accueil enfants / parents ou de ludothèque et que leurs parents ne possèdent pas les clefs d'utilisation de l'école.

Il s'agit bien d'aménager la rupture, la séparation qui n'est souvent pas préparée. Dans un certain nombre de quartiers, il faut voir le choc que représente la première entrée à l'école maternelle pour l'enfant qui n'a pas connu de socialisation, sinon familiale ou communautaire. Il y a le choc culturel, le choc linguistique, le choc d'une entrée dans un grand groupe d'enfants. Je crois que la moyenne actuelle est de 26 enfants par classe pour les 2/3 ans.

Je voudrais ajouter que cet accompagnement est d'autant plus important qu'il me semble, qu'aujourd'hui, l'école a perdu de sa légitimité d'assimilation au creuset républicain et que la communication entre parents et école connaît – pas partout bien sûr et suivant les milieux, mais pas seulement défavorisés – certaines difficultés.

Troisième but : le lieu passerelle permet la recomposition au niveau local du travail des professionnels salariés et bénévoles et des institutions. Elle s'inscrit contre la segmentation et le cloisonnement qui ont marqué si longtemps le travail social et l'éducation. Les enfants, les familles, les quartiers restent encore des objets de politiques sectorielles que le centre autour duquel les politiques devraient s'articuler.

#### **IV) Les objectifs et le fonctionnement des lieux et classes passerelles**

##### **1 – Pour les petites structures, sises à côtés de l'école**

Le premier objectif est de préparer et d'attendre le moment le plus propice de l'entrée de chaque enfant à l'école maternelle. Dans ce petit groupe de 10 à 15 enfants, l'enfant peut rester de 1 à 9 mois dans la structure passerelle avant de rentrer à l'école maternelle où il est inscrit, sa place ayant été retenue. Certains enfants n'ont besoin que d'un passage rapide, d'autres enfants ont besoin d'un plus long temps d'acclimatation. La décision de rentrer à l'école, dans la classe qui l'attend, est conjointement le fait de l'équipe enseignante et de l'équipe du lieu passerelle.

Le deuxième objectif, pour ces lieux très riches culturellement, est de pouvoir, dans des quartiers défavorisés, apporter un éveil musical, un éveil autour du livre... à des enfants qui n'ont sans doute pas eu cette chance, parce qu'ils n'ont pas fréquenté (et c'est la majorité) de structures de socialisation avant l'école.

Le troisième objectif, qui est capital, est l'établissement d'un pacte de confiance avec les parents. Dans ces structures passerelles, les parents sont toujours les bienvenus et peuvent rester le temps qu'ils veulent. On voit là l'appui que peut représenter un tel lieu pour des mères qui élèvent seules leur enfant : femmes isolées voire déprimées ou qui connaissent des difficultés personnelles. C'est l'appui d'un milieu stable, d'un milieu sécurisant, ritualisé, qui est bénéfique aussi bien à l'enfant qu'aux parents.

Ce pacte de confiance est aussi la marque des classes passerelles, car les professionnels s'appuient sur les potentialités et les capacités des parents en les sollicitant et en leur laissant toute leur place de premier éducateur. Même avec des familles très précarisées, la pratique du contrat entre l'équipe de la structure passerelle et la famille de l'enfant qui fréquente la structure, est un point capital : c'est l'engagement à venir régulièrement, à s'impliquer dans les activités...

Le quatrième objectif est la collaboration avec l'équipe enseignante de l'école ou des deux écoles maternelles que fréquenteront les enfants plus tard, c'est-à-dire, la visite des locaux, l'utilisation de locaux à certains moments : cour de récréation, salle de psychomotricité... mais aussi la participation aux fêtes, à des activités communes comme l'éveil musical, l'éveil autour du conte.

##### **2 – Pour les classes passerelles, les choses sont différentes, puisque la classe est à l'intérieur de l'école. L'enfant de 2 ans, 2 ans ½, n'est pas un élève. Il doit être conduit à devenir un élève en fin d'année. Il s'agit donc pour l'équipe professionnelle de faire évoluer, au cours de l'année et suivant la personnalité de chaque enfant, une prise en charge de type crèche vers une prise en charge de type scolaire.**

Ce qui est commun, c'est le pacte de confiance avec les parents, c'est-à-dire le refus de l'assistanat, le refus de les considérer seulement comme victimes de leurs conditions socio-économiques, le refus de les culpabiliser, le refus de les considérer comme objet de soin, le refus aussi de les éduquer.

Les classes passerelles et les lieux passerelles se situent dans le champ des interventions culturelles.

Les rapports d'activités des classes passerelles de Roubaix montrent à la fois la variété des activités proposées aux parents dans le cadre de l'école : jeux aquatiques, manipulation de terre, livres, comptines, chants... ainsi que le taux très élevé de participation (90 % des parents) basée sur les relations de confiance qui se tissent. Jour après jour, l'implication des parents se fait. Les professionnels proposent mais n'imposent pas.

Il n'est pas crédible de vouloir instaurer des relations de confiance entre parents, enseignants et professionnels de la petite enfance si ces relations n'ont pas été préalablement établies entre les professionnels. J'emprunte le terme de « pacte de confiance » à Paul Ricoeur qui en fait l'analyse pour les rapports entre patient et médecin. L'analyse est transférable aux situations parents/professionnels.

## **V) L'évaluation**

Quels sont les bénéfices qu'apportent ces formules ? Nous avons un certain nombre d'évaluations de ces lieux et classes passerelles, certes non scientifiques. L'essai d'étude longitudinale des enfants qui ont fréquenté la structure de Saint-Jean de la Ruelle n'a pu être prolongé. La classe passerelle de la Ciotat fait l'objet d'une évaluation conduite par l'IUFM et l'Université d'Aix en Provence.

Ces évaluations rendent compte que, pour les enfants qui ont pu bénéficier de cet accompagnement individualisé, la fréquentation de l'école maternelle est plus heureuse et plus pertinente. Toutes les observations relèvent qu'il y a moins de pleurs (et moins longtemps) à la première rentrée.

De même, on a constaté qu'un certain nombre de parents de milieux déshérités prenait des responsabilités dans les conseils d'école...

Les professionnels qui sont engagés dans cette aventure difficile, parce qu'ils ont des statuts, des conditions de travail et des conditions de salaire inégales et qu'ils exercent dans le même temps et dans le même espace, ont pu, grâce à leurs formations et leurs visions de l'enfant différentes, élaborer ensemble une nouvelle pédagogie des jeunes enfants. Ce qui est frappant, c'est que les conflits d'intérêt aient pu être mis au second plan et relativisés au profit des bénéfices que ces professionnels, tant de l'Education nationale que des structures petite enfance, tiraient d'une création commune.

Ces professionnels s'inspirent d'une philosophie commune. Ils font le pari de la confiance et de la responsabilité. Ils manifestent une grande ouverture d'esprit balayant préjugés et stéréotypes (sur les parents, les autres professionnels). Ils sont prêts à apprendre les uns des autres et à se remettre en cause. Ils sont pragmatiques et créatifs.

## **VI) Les risques à déjouer**

**1) L'autonomisation de la structure** : au lieu d'avoir une passerelle, nous avons une île au milieu de la rivière. C'est le jardin d'enfants qui fonctionne seul dans son coin. C'est la structure à côté de l'école, voire même à l'intérieur, la classe passerelle qui devient une classe à part. Je l'ai vu dans la première classe passerelle de Roubaix où l'impulsion était donnée par la directrice mais ce n'était pas le projet de l'école.

**2) La constitution d'une structure écran.** Si les objectifs ne sont pas clairs, si la structure passerelle concerne plusieurs écoles maternelles (des enfants fréquentent une structure passerelle près d'une école une année et rentrent dans une autre école l'année suivante), il y a un risque de créer une marche supplémentaire qui s'interposera au lieu de faciliter le passage pour les enfants et les familles. Les familles seront encore plus désorientées et déconsidérées parce qu'on ne les aurait pas perçues comme suffisamment capables de faire entrer directement leur enfant à l'école.

**3) L'absorption par une entité.** La classe passerelle ne se différencie plus des autres classes. La structure passerelle se « familiarise » ou se communautarise. L'éducatrice de jeunes enfants perd sa spécificité de personne extérieure dont la formation et l'expérience différentes enrichit l'équipe enseignante. C'est pour éviter ce risque que dans les classes passerelles de Roubaix les éducatrices de jeunes enfants ne sont qu'à mi temps, consacrant l'autre mi temps soit aux familles du quartier, soit à l'exercice en PMI ou dans une structure petite enfance.

**4) La création d'une structure ciblée pour enfants à problèmes.** On connaît les classes spécialisées... L'avantage d'une classe passerelle est qu'elle s'adresse à tous les enfants du secteur. L'admission en lieu passerelle au moyen d'une commission (puéricultrice, directrice d'école...) soulève ce risque.

**5) L'OPA des classes moyennes et supérieures** bien informées (comme l'histoire des crèches l'a montré). En effet, c'est très intéressant de vivre pour un enfant dans un milieu sécurisant avec trois personnes pour 15 enfants et une adaptation progressive à l'école et les classes moyennes peuvent s'en saisir.

En fait, comme l'ont dit des directrices d'école, une classe passerelle, une structure passerelle est une source vive qui alimente en permanence les relations entre professionnels et parents.

La liaison famille – école peut ainsi garder fluidité et solidité, déjouant aussi bien le risque d'une soudure trop forte avec l'école que celui d'un lien trop lâche.

## **VII) En résumé**

1) Une passerelle n'est pas forcément indispensable partout. Pour autant, elle n'est pas réservée aux seuls enfants défavorisés des banlieues urbaines.

2) Une passerelle ne peut se décréter ni donc être normalisée. Pour autant elle a besoin d'être légitimée. Elle ne peut se faire sans – ou pire contre – la volonté de ceux qui l'animent.

3) Il n'y a pas de structure passerelle sans partenariat dans l'élaboration du projet, son financement, son fonctionnement.

4) Une passerelle est un lien intermédiaire. Tous les lieux intermédiaires entre famille et école ne sont pas des passerelles.

5) Une passerelle ne dilue ni les identités professionnelles, ni les responsabilités. Il faut des professionnels assurés de leur identité pour qu'ils puissent faire un pas de côté. Mettre en commun les compétences ne signifie pas la confusion des rôles.

## **VIII) Les enjeux pour l'école maternelle**

Que signifie cette collaboration entre professionnels soutenue par les décideurs de leurs institutions respectives ? Cela veut dire qu'aujourd'hui, dans le paysage de la petite enfance, **l'école maternelle doit occuper toute sa place, mais pas toute la place.**

Elle est un élément d'un ensemble dans un quartier. Sa force est de s'appuyer sur un réseau et d'être en capacité de passer les relais au moment opportun. Cela signifie aussi que la municipalité ne doit plus être considérée seulement comme celle qui fournit moyens matériels et financiers, mais comme le pilote d'une politique globale et concertée par tous les enfants et pour tous les temps de l'enfant. C'est le sens d'ailleurs des contrats enfance, temps libres.

Cette politique globale et concertée est une nécessité pour répondre aux défis scolaires, aux défis sociaux dans un contexte de décentralisation administrative, aux défis économiques. La mutualisation des ressources humaines, matérielles, financières est bénéfique. On le voit dans le cas de structures passerelles où il est plus économique de rémunérer un intervenant en musique par exemple, pour une structure passerelle plutôt que chaque structure (crèche, école) paye, seule, cet intervenant. Il en est de même pour l'utilisation des salles, du matériel, de la documentation...

L'ouverture qu'apportent ces pratiques passerelles est très importante pour l'école. Elle lui permet des relations de confiance avec les autres professionnels et les parents tout en sachant poser les limites du rôle de chacun. L'école est en capacité de passer le relais au bon moment et dans les bonnes circonstances. Elle s'appuie sur un réseau.

L'école maternelle ne peut plus remplir seule sa mission d'acculturation. Un lieu passerelle, une classe passerelle sont les moyens de gérer au mieux l'ouverture de l'école aux parents et aux autres structures. Une ouverture réglée préserve l'autonomie dont toute institution a besoin, tout en l'empêchant de se replier sur elle-même.

L'école ne peut se replier sur elle-même, dans un splendide isolement. Pour autant, elle ne peut épouser toutes les particularités du terrain local au risque de s'y dissoudre et d'en devenir l'un des enjeux.

## **CONCLUSION**

Pour terminer mon propos, j'ai, aujourd'hui, quelques inquiétudes que je voudrais vous communiquer. Deux risques se profilent.

Le décret du 1<sup>er</sup> août 2000 relatif aux modes d'accueil de la petite enfance prolonge d'un an l'accueil des enfants. L'âge de la sortie passe de 3 à 4 ans, ce qui évite la rupture entre crèche et école. Il encourage la création d'une section des 2/4 ans. Il porte également sur le périscolaire. Il ne faudrait pas que l'on voit, à cause des possibilités offertes par le décret, ressusciter les jardins d'enfants, c'est-à-dire des structures autonomes au sein des équipements petite enfance fonctionnant en isolat.

Le deuxième risque me paraît venir du côté de l'Education nationale. Le rapport Yves Ferrier de 2000, de même que le rapport du Défenseur des enfants de novembre 2003 ont été très

critiques par rapport à la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans. Cette scolarisation avait été prévue dans les textes d'orientation de 1989 prioritairement dans les zones fragiles rurales et dans les ZEP. Pour ma part, je ne souhaiterais pas que l'Education nationale n'accueille plus les enfants de 2 à 3 ans et que ceux-ci demeurent une variable d'ajustement en fonction des évolutions démographiques et économiques. C'est toute une culture professionnelle qui serait perdue, celle des enseignants de maternelle. Depuis plus de 25 ans maintenant, ils ont réfléchi, expérimenté, appliqué, perfectionné leur travail pour améliorer les conditions d'accueil, l'aménagement de la rentrée, inventé une pédagogie spécifique. Ils ont diffusé leurs travaux grâce à des revues professionnelles, à l'AGIEM, aux formations. Ce serait une perte importante pour tous si les enfants de 2 à 3 ans n'étaient plus accueillis à l'école, dans les conditions optimales connues et diffusées, et parfois – sinon souvent – réalisées.

Madame Luce DUPRAZ  
Historienne, Sociologue,  
Membre du Comité Enfance de la Fondation de France - Lyon